TABLE DES MATIÈRES.

I.

TRANSFÉREMENTS PAR VOITURES CELLULAIRES.

1. — Répartition des individus transférés suivant les départements où ils ont été condamnés, par sexe et catégorie pénale
II. — Répartition des condamnés étrangers, transférés aux frontières après leur libération, suivant la nationalité à laquelle ils appartiennent. III. — Répartition des condamnés dans les pénitenciers et colonies agricoles de la Corse, suivant les établissements où ils étaient détenus
leur libération, suivant la nationalité à laquelle ils appartiennent. Répartition des condamnés dans les pénitenciers et colonies agricoles de la Corse, suivant les établissements où ils étaient détenus
III. — Répartition des condamnés dans les pénitenciers et colonies agricoles de la Corse, suivant les établissements où ils étaient détenus
coles de la Corse, suivant les établissements où ils étaient détenus
tenus
IV. — État comparé des individus transférés
V. — État comparé des distances parcourues par les voitures cellulaires. II. MAISONS CENTRALES ET PÉNITENCIERS DE LA CORSE. MOUVEMENT d'entrée et de sortie des détenus, par maison centrale; situation de l'effectif au 31 décembre 1863
II. MAISONS CENTRALES ET PÉNITENCIERS DE LA CORSE. 7. — Mouvement d'entrée et de sortie des détenus, par maison centrale; situation de l'effectif au 31 décembre 1863
MAISONS CENTRALES ET PÉNITENCIERS DE LA CORSE. 7. — Mouvement d'entrée et de sortie des détenus, par maison centrale; situation de l'effectif au 31 décembre 1863
1. — Mouvement d'entrée et de sortie des détenus, par maison centrale; situation de l'effectif au 31 décembre 1863
situation de l'effectif au 31 décembre 1863
 II. — Répartition des détenus, par maison centrale, au 31 décembre 1863, suivant les départements où ils ont été condamnés
suivant les départements où ils ont été condamnés
III. — Répartition des détenus, par maison centrale, au 31 décembre 1863, suivant l'âge
suivant l'âge
IV. — Répartition des détenus, par maison centrale, au 31 décembre 1863, suivant l'origine et l'état civil
suivant l'origine et l'état civil
V. — Répartition des détenus, par maison centrale, au 31 décembre 1863,
VI. — Répartition de la population par catégorie, sous le rapport de
l'instruction
VII. — Répartition des détenus, par maison centrale, au 31 décembre
1863, suivant les métiers, professions qu'ils exerçaient au
moment de leur jugement

		Pages,
VIII.	- Répartition des détenus, par maison centrale, au 31 décembre 1863,	
	suivant la juridiction et la pénalité	38
IX.	- Répartition des détenus, par maison centrale, au 31 décembre 1863,	
	suivant les crimes et délits qui ont motivé la condamnation	40
Χ.	— État des récidivistes par catégorie	48
XI.	— Renseignements sur les peines prononcées par les tribunaux pendant la détention, sur les punitions et les infractions rela-	NO.
	tives à la discipline par catégorie	50
XII.	- Renseignements relatifs aux grâces, commutations de peine et récompenses accordées aux détenus	54
XIII.	Répartition de la population par catégorie, sous le rapport de l'état sanitaire	58
XIV.	— Division des condamnés, au 31 décembre 1863, d'après les parts qui leur sont attribuées sur le produit de leur travail, selon la catégorie pénale à laquelle ils appartiennent	62
XV.	— Industries exercées. — Nombre des travailleurs (ouvriers et	(/2
Αν.	apprentis). — Produit du travail par maison centrale et par	
	industrie	64
	Total du produit du travail par industrie	82
	Total du produit par maison centrale	81
XVI.	- Répartition du produit du travail, par maison centrale, aux	
	détenus, aux entrepreneurs, à l'État	86
XVII.	- Dépenses des condamnés sur le pécule et les fonds déposés à leur profit	90
	HI.	
	ÉTABLISSEMENTS D'ÉDUCATION CORRECTIONNELLE.	
I.	- Mouvement d'entrée et de sortie de la population Situation	
	de l'effectif au 31 décembre 1863	96
II.	- Répartition de l'effectif, par catégorie, suivant les départements où ils ont été jugés	102
Щ.	- Répartition de l'effectif, au 31 décembre 1863, par établissement,	
	d'après les départements où ils ont été jugés	104
IV.	- Répartition de l'effectif, au 31 décembre 1863, suivant l'état civil.	108
V.	- Répartition de l'effectif, au 31 décembre 1863, suivant la situation	4.0
	des familles	110
VI.	- Répartition de l'effectif, au 31 décembre 1863, suivant l'âge	111
VII.	— Répartition de l'effectif, au 31 décembre 1863, suivant les re-	112

		Pages.
VIII.	- Répartition de l'effectif, au 31 décembre 1863, suivant les pro-	
	fessions agricoles et industrielles, antérieures et actuelles	113
iX.	- Répartition de l'effectif, au 31 décembre 1863, suivant les profes-	
	sions agricoles, industrielles, exercées dans chaque établissement.	114
X.	- Répartition de l'effectif, au 31 décembre 1863, suivant la nature	
	des crimes, délits et contraventions	116
XI.	- Répartition de l'effectif, au 31 décembre 1863, d'après la durée	
	de la peine et de la correction.	118
XII.	Etat religieux, moral et disciplinaire pendant l'année 1863	120
XIII.	État de l'effectif, au 31 décembre 1863, suivant le degré de	100
VIV	l'instruction — Renseignements sur l'état sanitaire	122
XIV.	- Renseignements sur les libérés	124 126
XV.	Renseighements son les modes	120
	157	
	iV.	
MAISON	S D'ARRÈT, DE JUSTICE ET DE CORRECTION, CHAMBRES ET DÉPÔTS DE SU	RETE.
	§ 1er. — Prisons de la Seine.	
I.	- Mouvement d'entrée et de sortie de la population Situation de	
	l'effectif au 31 décembre 1863	132
И.	- Répartition de l'effectif, au 31 décembre 1863, suivant les caté-	-
	gories légales	134
III.	— État des punitions prononcées pendant l'année 1863	136
IV.	- Renseignement sur l'état sanitaire	138
V.	— Produit du travail par industrie et par établissement. — Position	
	légale des travailleurs	140
VI.	— Répartition du produit du travail par établissement	142
	•	
	§ 2. — Prisons des autres départements.	
I.	- Mouvement d'entrée et de sortie Effectif au 31 décembre 1863.	
•	- Renseignements divers	144
II.	- Répartition de l'effectif, au 31 décembre 1863, suivant les caté-	
	gories légales	170
III.	— Industries exercées. — Produit du travail en 1863 par dépar-	
	tement	186
tv.	- Répartition du produit du travail Prix moyen du gain par dé-	
	partement. — Nombre des occupés et des inoccupés. — Journées	
	do travail	188

Pages

V

COMPTE DES DÉPENSES.

l.	— Dépenses du service des transfèrements	194
u.	- Dépenses des maisons centrales et des pénitenciers agricoles de	
	la Corse pendant l'année 1863	198
III.	- Dépenses des jeunes détenus des deux sexes dans les établisse-	
	ments privés	196
iV.	— Dépenses des maisons d'arrêt, de justice et de correction	197

ERRATA.

Page xxxvIII, feuille c du Rapport, au lieu de : La loi du 2 vendémiaire an IV (2 octobre 1795), lisez : La loi du 2 vendémiaire an IV (24 septembre 1795).

Tableau XI, page 53: Peines prononcées pendant la détention, colonne 43, au lieu de : 1 condamné à mort en regard de la Maison centrale de Montpellier, lisez ».